



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-02-23-3**

Nombre de conseillers :

En exercice: 11
Présents: 10
Votants: 10

Date de convocation : 16/02/2023
Date d'affichage : 16/02/2023

L'An Deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, le Maire.

PRESENTS: RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle, MONCLA Dominique, HOURQUET Anthony, BARRIERE Tom, LEGRAND Stéphane, AYSE Patrick, CAZABAN Alexandre, CAZET Michel

ABSENT : Mme CAZET Joëlle

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline

Objet: Affectation des résultats 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	13 281.11 €
- un excédent reporté de :	50 745.46 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	64 026.57 €
- un déficit d'investissement de :	4 963.50 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	4.963.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2022 : Excédent :	64 026.57 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	4 963.50 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	59 063.07 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : Déficit :	4 963.50 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

